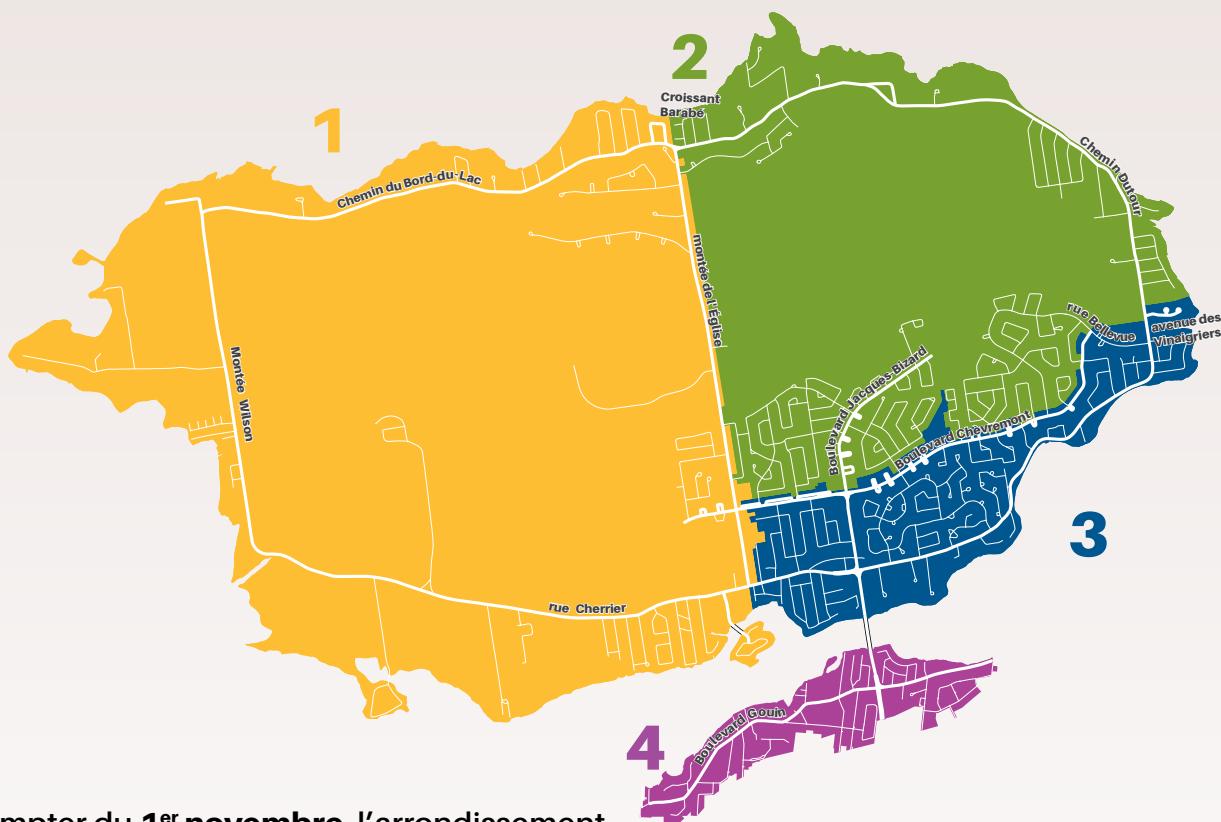




# Nouveaux secteurs des collectes

En vigueur dès le 1<sup>er</sup> novembre



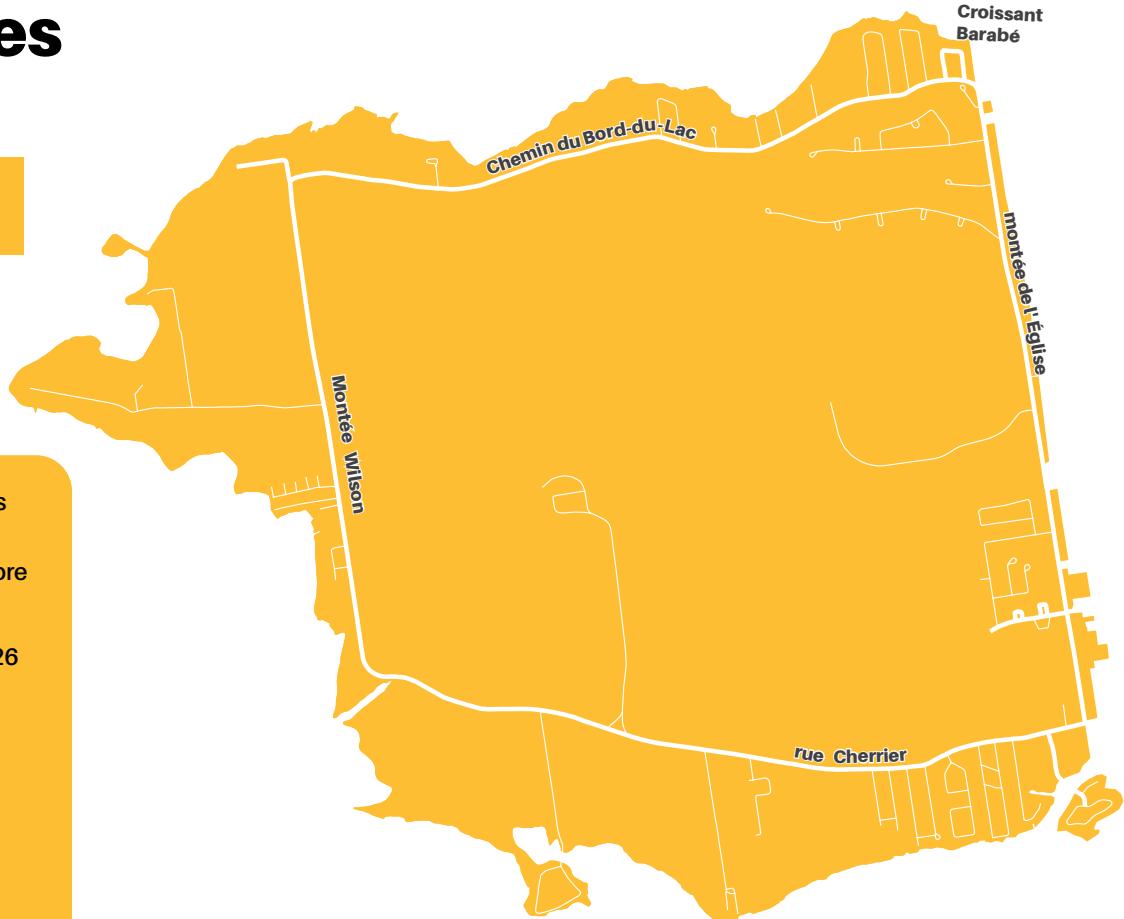
À compter du 1<sup>er</sup> novembre, l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève sera divisé en **quatre secteurs de collecte**.

Chaque secteur aura ses journées spécifiques de collecte des ordures, du recyclage, du compost ainsi que de collecte d'encombrants et de résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

# Secteurs des collectes

## Secteur 1

### IB-Ouest



Une rue incluse dans un secteur l'est toujours des deux côtés (adresses paires et impaires).

#### Ce secteur couvre les adresses situées

- À l'ouest du croissant Barabé (inclus)
- À l'ouest de la montée de l'Église (inclus)
- À l'ouest de la rue Saint-Joseph (exclue)
- À L'Île Mercier



Dans quel **secteur** se trouve votre **adresse** ?

Consultez la page  
**[montreal.ca/info-collectes](http://montreal.ca/info-collectes)**  
à compter du 1<sup>er</sup> novembre.

# Secteurs des collectes

## Secteur 2

### IB-Est



Matières recyclables

**Mardi**

jusqu'au 31 décembre

**Mercredi**

dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026



Ordures ménagères (déchets)

**Mercredi**



Matières organiques (compost)

**Jeudi**



CRD et encombrants

**2<sup>e</sup> lundi du mois (Novembre à mars)**

**2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi du mois (Avril à octobre)**



Collecte d'arbres de Noël naturels :

**les 21 et 28 janvier 2026**



Une rue incluse dans un secteur l'est toujours des deux côtés (adresses paires et impaires).

#### Ce secteur couvre les adresses situées

- À l'est du croissant Barabé (exclu)
- À l'est de la montée de l'Église (exclue)
- Au nord de l'avenue des Vinaigriers (exclue)
- Au nord de la rue Bellevue (exclue entre Chèvremont et Dutour)
- Au nord du boulevard Chèvremont (exclu)

Dans quel **secteur** se trouve votre **adresse** ?

Consultez la page  
**[montreal.ca/info-collectes](http://montreal.ca/info-collectes)**  
à compter du 1<sup>er</sup> novembre.



# Secteurs des collectes

## Secteur 3

### IB-Sud/Est



Matières recyclables  
**Mardi**  
jusqu'au 31 décembre



Ordures ménagères  
(déchets)  
**Mardi**



Matières organiques  
(compost)  
**Lundi**

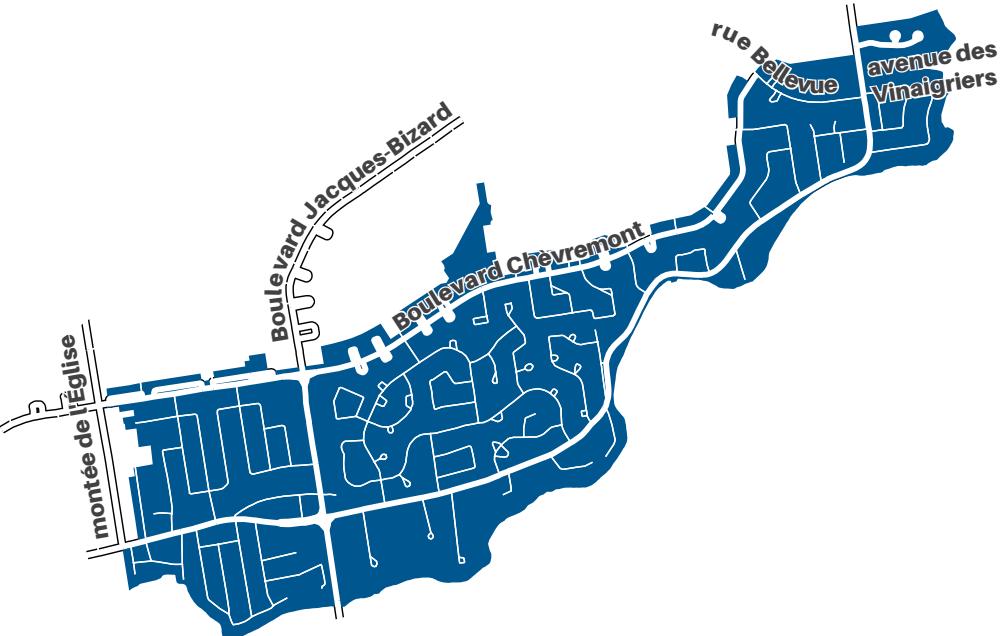


CRD et encombrants  
**3<sup>e</sup> lundi du mois**  
(Novembre à mars)

**1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois**  
(Avril à octobre)



Collecte d'arbres  
de Noël naturels :  
**les 21 et 28 janvier 2026**



Une rue incluse dans un secteur l'est toujours des deux côtés (adresses paires et impaires).

#### Ce secteur couvre les adresses situées

- À l'est de la montée de l'Église (exclue)
- À l'est de la rue Saint-Joseph (inclus)
- Au sud du boulevard Chèvremont (inclus, portion à l'est de la montée de l'Église)
- Au sud de Bellevue (inclus entre Dutour et Chèvremont seulement)
- Au sud de l'avenue des Vinaigriers (inclus)



Dans quel **secteur** se trouve votre **adresse** ?

Consultez la page  
**[montreal.ca/info-collectes](http://montreal.ca/info-collectes)**  
à compter du 1<sup>er</sup> novembre.



# Guide détaillé sur les collectes et matières résiduelles

Appareils réfrigérés	6	Matelas et meubles rembourrés	9
BAC	6	Piles (batteries)	10
Branches	8	Pneus	10
Service Info-collectes	8	Produits électroniques	10
Compost	8	Recyclage   Récupération	11
CRD (résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition)	9	Résidus domestiques dangereux (RDD)	11
Déchets (ordures ménagères)	9	Sapins de Noël	11
		Site de dépôt municipal	11

## Appareils réfrigérés

Voici trois options pour se départir d'un appareil réfrigéré (réfrigérateur et climatiseur) :

- Faire appel au service gratuit de collecte à domicile offert par (gorecycle.com) pour les appareils réfrigérants domestiques.
- Déposer l'appareil lors de la *Journée spéciale de collectes environnementales* offerte deux fois par année, derrière le centre socioculturel (490, montée de l'Église, à L'Île-Bizard).
- Les déposer au site de dépôt municipal.

**À savoir : les appareils réfrigérés sont refusés dans les collectes d'encombrants.**

## BAC

### Conformité

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, seuls les bacs à déchets conformes seront acceptés. Les poubelles non conformes, les sacs à déchets et les surplus de matières placés à l'extérieur du bac ne seront plus collectés.

### Pour être conforme, le bac doit :

- Être fourni par la Ville ou avoir les mêmes caractéristiques s'il a été acheté en magasin
- Être muni d'un couvercle à charnière (pentures)
- Être roulant
- Avoir une capacité de 120, 240 ou 360 litres
- Être en bon état (sans fissure)

## Positionnement et heure de sortie

Afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement ou de nettoyage des rues et pour éviter que vos bacs soient endommagés par les équipements de service, **il est interdit de les placer dans la rue ou sur le trottoir.**

- Placez-les dans votre entrée ou sur votre terrain, à la limite de l'accotement et **NON** dans la rue ou sur le trottoir.
- Laissez un espace d'au moins 0,3 m entre vos bacs.
- Sortez vos bacs entre 19 h la veille et 7 h le jour de la collecte.
- Les matières doivent être placées **DANS** le bac, **NON** sur le dessus ni à côté.

## Réparation/remplacement

Si votre bac fourni par la Ville est brisé, vous pouvez demander sa réparation si l'une des pièces suivantes est brisée : la tige du couvercle, le couvercle, l'essieu ou les roues.

*Le bac n'est pas réparable lorsque la cuve en plastique ou les poignées sont brisées, grugées, fendues ou fondues. S'il n'est pas réparable, vous pouvez demander son remplacement. Si vous remarquez un bris de la cuve du bac suite à sa manipulation lors d'une opération de collecte, veuillez en informer le 311 immédiatement afin de le signaler et faire une demande de remplacement de bac.*

### Pour demander une réparation ou un nouveau bac

Communiquez avec le 311 ou rendez-vous dans l'un de nos bureaux Accès Montréal (BAM) avec une preuve d'adresse (facture, permis de conduire).

- **Bureau Accès Montréal - L'Île-Bizard**

- **Bureau Accès Montréal - Sainte-Geneviève**

Assurez-vous de connaître le format, la couleur et le type du bac ainsi que le numéro de série au moment de faire votre demande.

### Se débarrasser d'un bac inutilisable

Veuillez d'abord vous assurer que ce dernier est vide et ensuite, vous pouvez :

- Déposer votre bac vide au site de dépôt municipal (mardi ou jeudi) afin qu'il puisse être recyclé.
- Faire une demande de récupération de bac inutilisable en communiquant avec le 311. Une fois la demande faite, veuillez placer le bac vide à l'envers, dans un endroit accessible et visible de la rue (et non en bordure de rue). Il est recommandé d'afficher une note À JETER/RECYCLER sur le bac afin de bien l'identifier. Il sera ramassé et recyclé. Notez que des délais s'appliquent.

## Branches

### Petites branches

Afin que vos petites branches soient ramassées lors de la collecte de matières organiques de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, les consignes suivantes doivent être respectées :

- Les branches doivent être petites : 5 cm de diamètre ou moins et 1 m de long maximum
- Les branches doivent être placées dans des sacs en papier pour jardin ou dans votre bac brun. Aucunes branches placées en liasses ou dans des sacs de plastique ne seront ramassées.

### Grosses branches (5 à 20 cm de diamètre)

L'arrondissement offre un service payant de collecte de branches (5 à 20 cm de diamètre) deux fois par année

- **15 avril au 15 juin**
- **15 août au 15 octobre.**

Des frais s'appliquent et le paiement se fait en personne, à un des deux comptoirs du BAM.

Veuillez vous référer à la note *Comment placer les branches en bordure de rue* dans la rubrique *Collectes de branches* sur [Montreal.ca](http://Montreal.ca).

Si vous souhaitez vous débarrasser de grosses branches en dehors de ces périodes de collecte, vous devez les apporter à l'écocentre ou faire appel à un entrepreneur.

Pour les branches de 5 cm de diamètre et moins et de 1 m de long maximum, utilisez la collecte habituelle des matières organiques (compost).

### Service Info-collectes

Pour connaître les journées de collecte, consultez le service Info-collectes, dès novembre, ici : [montreal.ca/info-collectes](http://montreal.ca/info-collectes)



## Compost

Le bac brun doit être utilisé pour les résidus alimentaires (aliments crus, cuits ou moisissis), les emballages et contenants (de papier et de carton), souillés par des aliments, et le papier souillé. Sont aussi acceptés : gazon, résidus de jardinage et petites branches.

**Les sacs de plastique sont interdits**, même s'ils sont compostables ou biodégradables.

L'arrondissement offre une distribution gratuite de compost pour (platebandes et jardins) au printemps, lors de sa *Journée horticole* (détails sur [Montreal.ca](http://Montreal.ca)).

**À savoir : Vous pourriez recevoir un avis d'infraction et une pénalité financière si le contenu de votre bac s'avère contaminé.**

## CRD (résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition)

---

Il est possible de déposer des résidus de construction et de rénovation en bordure de rue selon les normes et en petite quantité seulement (25 kg maximum par contenant).

Veuillez vous référer aux modalités et listes des matières acceptées et refusées disponibles en ligne sur [Montreal.ca](http://Montreal.ca). Balayez le code QR pour le lien direct.



### Excès de résidus de CRD

Pour des quantités de plus de 5 m<sup>3</sup> de résidus, voici vos options :

- Déposer gratuitement les résidus au site de dépôt municipal (quantité maximale de 7 m<sup>3</sup>), 2 fois par année et par adresse.
- Déposer les résidus dans un écocentre.
- Faire appel à un entrepreneur privé.

Durant la période de déménagement, l'arrondissement offre une collecte supplémentaire d'encombrants et de résidus de matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Les dates sont communiquées au printemps sur les plateformes de l'arrondissement.

## Déchets (ordures ménagères)

---

**À savoir :** Les poubelles non conformes, les sacs à déchets et les surplus de matières placés à l'extérieur du bac ne seront plus collectés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Voir la section BAC / Bac à déchets conforme de ce guide pour les détails.

## Matelas et meubles rembourrés

---

Le mobilier rembourré ou recouvert de tissu, de cuir ou de tout autre matériau de style textile (matelas, sommiers, sofas, chaises, fauteuils, coussins) est refusé dans les collectes d'encombrants. Vous pouvez apporter des meubles rembourrés à l'écocentre. Certaines entreprises récupèrent des matelas ou meubles usagés à l'achat d'un neuf. En dernier recours, sortez-les avec vos ordures. Assurez-vous de les couvrir d'un plastique en cas de pluie. Des sacs sont disponibles à l'arrondissement.

## Piles (batteries)

---

Les piles et batteries hors d'usage ne doivent en aucun cas être déposées dans les ordures ménagères ou dans le bac de recyclage.

Déposer les piles usées lors de la *Journée spéciale de collectes environnementales* offerte deux fois par année, derrière le centre socioculturel (490, montée de l'Église, à L'Île-Bizard). Il est aussi possible de les déposer dans certaines pharmacies ainsi que dans un des Écocentres.

## Pneus

---

Les pneus ne doivent jamais se retrouver dans les ordures, ni dans le bac de recyclage, ou même à côté. En **AUCUN** cas ils ne seront acceptés dans les collectes ni au site de dépôt municipal. Il est également interdit de les brûler puisque le feu libère des polluants toxiques et des produits chimiques !

Pour disposer de vieux pneus :

- Les rapporter gratuitement chez votre garagiste, détaillant ou concessionnaire
- Les déposer à l'écocentre

## Produits électroniques

---

Les télés, tablettes, cellulaires, ordinateurs, lecteurs DVD, chaîne stéréo, imprimantes, etc. ne sont pas ramassés sur le bord du chemin.

Comment se départir de produits électroniques :

- Les déposer lors de la Journée spéciale de collectes environnementales offerte deux fois par année derrière le centre socioculturel (490, montée de l'Église, à L'Île-Bizard)
- Les apporter au site de dépôt municipal
- Les déposer dans un point de dépôt :  
<https://recyclermeselectroniques.ca/qc>
- Les apporter dans un Écocentre



## Recyclage | Récupération

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la liste des matières recyclables acceptées a été simplifiée et il est encore plus facile de bien récupérer. Contenants, emballages et imprimés, c'est tout ce que vous pouvez déposer dans votre bac de récupération. La liste détaillée est disponible sur [Montreal.ca](https://Montreal.ca). Balayez le code QR pour le lien direct.



### À savoir :

- Vous pourriez recevoir un avis d'infraction et une pénalité financière si le contenu de votre bac s'avère contaminé.
- Les matières doivent être placées DANS le bac, et non sur le dessus ni à côté.

## Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux (RDD) ne doivent en aucun cas être jetés dans la nature, dans les ordures ménagères, dans les égouts, ou mis dans le bac de récupération avec les matières recyclables. Ils sont polluants et dangereux.

- Les déposer lors de la Journée spéciale de collectes environnementales offerte deux fois par année derrière le centre socioculturel (490, montée de l'Église, à L'Île-Bizard)
- Les apporter dans un Écocentre ou un des autres points de dépôt cités sur [Montreal.ca](https://Montreal.ca)
- Certains grands magasins acceptent de récupérer des résidus tels huiles usées, peintures, antigel, etc. Vérifiez auprès des détaillants.

## Sapins de Noël

Deux collectes d'arbres de Noël naturels sont offertes annuellement. Les dates se trouvent dans le calendrier des collectes. Les arbres doivent être dépouillés de toute décoration et emballage. Le sapin doit être placé à l'horizontal, dépouillé de ses ornements, être ni attaché, ni ficelé, ni placé dans un sac de plastique ou autre.

## Site de dépôt municipal

Les résidents de l'arrondissement peuvent déposer gratuitement leurs résidus de construction, de rénovation ou de démolition (CRD) au site de dépôt municipal (985, montée de l'Église) et ce, deux fois par année et par adresse.

Pour connaître la quantité maximale acceptée par visite et l'horaire du site, consultez la page dédiée sur [Montreal.ca](https://Montreal.ca) ou balayez le code QR pour le lien direct.





**Nouveau!**  
**4 secteurs**  
**de collecte**

Calendriers  
de collecte,  
**en vigueur dès**  
**le 1<sup>er</sup> novembre**

Toute l'information  
en ligne à compter du  
1<sup>er</sup> novembre à l'adresse  
**montreal.ca/info-collectes**

## Pour plus d'information

- **311**
- **Bureau Accès Montréal - L'Île-Bizard**  
350, montée de l'Église, L'Île-Bizard  
Montréal (Québec) H9C 1G9
- **Bureau Accès Montréal - Sainte-Geneviève**  
15795, boulevard Gouin Ouest  
Montréal (Québec) H9H 1C5

## Sites de références

- Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)  
<https://recyclermeselectroniques.ca/qc>
- Éco Entreprises Québec (EEQ) : [www.eeq.ca](http://www.eeq.ca)
- Écocentre : [montreal.ca/sujets/ecocentres](http://montreal.ca/sujets/ecocentres)
- GoRecycle.com
- [montreal.ca/lile-bizard-sainte-genevieve](http://montreal.ca/lile-bizard-sainte-genevieve)
- [facebook.com/MTLibsg](http://facebook.com/MTLibsg)